PR-142
9 juillet 2001

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 76 000 francs, complémentaire au crédit de 50'000 francs voté le 10 février 1998, destiné à l'étude de l'aménagement d'une salle d'expositions permanentes dans les combles du musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, ainsi qu'à des mesures d'amélioration des conditions de travail au sous-sol et de modernisation de l'accueil au rez-de-chaussée. Le musée est situé route de Malagnou 15, sur la parcelle 2339, plan 27 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Depuis 1972, année de son ouverture, le musée a accueilli plus d'une cinquantaine d'expositions temporaires. Il a organisé, ou participé de façon importante, plus d'une vingtaine d'expositions hors de ses murs. Ces manifestations ont entraîné de nombreux renouvellements de la présentation de ses collections permanentes dans sa totalité ou de manière partielle.

Exposé des motifs

Faute d'une salle réservée aux expositions temporaires, le musée doit transformer le premier étage chaque fois qu'il organise une exposition de ce type, ce qui nécessite de trop nombreuses manipulations de pièces très fragiles et précieuses. Le comble de l'édifice est à même d'offrir quelque 80 m^2 autorisant la mise en place de 30 mètres linéaires de vitrines d'exposition, linéaire équivalent à celui du rez ou du 1^{er} étage, tandis que les surfaces résiduelles, d'accès plus difficile, compte tenu de la pente du toit, peuvent servir au rangement d'articles courants tels que cartes postales, catalogues, etc.
D'autre part, les personnes qui travaillent dans le sous-sol ne bénéficient pas de bonnes conditions de travail. Quelques mesures, telles que l'agrandissement des jours existants qui donnent sur la cour anglaise et la mise en place de cloisons de séparation vitrées, se révèlent indispensables. Quant à l'ameublement de l'entrée, il ne répond plus aux exigences du musée et doit être renouvelé pour permettre l'accueil des visiteurs dans de meilleures conditions.

Enfin, l'augmentation de la surface destinée au public exige diverses mesures de sécurité, dont une deuxième porte ouvrant directement sur l'extérieur.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant des travaux évalué sur la base d'un avant-projet (± 25 %) se monte à 1 700 000 francs TTC. Le don de 370 000 francs de la Fondation Wilsdorf ramènera ce montant à 1 330 000 francs TTC.

Coût de l'étude **F TTC**

L'étude inclut les phases de l'avant-projet et du projet jusqu'au devis général,
y compris la requête en autorisation de construire,
selon la répartition suivante :

Architectes :	
honoraires d'architecte (y-c. muséographie)	88 500
Ingénieur civil :	
honoraires d'ingénieur civil	11 900
Ingénieurs spécialistes :	
honoraires ingénieur chauffage, ventilation, électricité	10 000
Débours :	
maquette, frais de reproduction, héliographie et photographie	3 000
Sondages :	4 600
Réserve :	
divers et imprévus	8 000
Sous-total	126 000
A déduire :	
Crédit d'étude, selon la proposition 300 du 11 novembre 1997, votée par le Conseil municipal le 10 février 1998	50 000
Total	**76 000**

Programme d'investissements quadriennal

Cet objet est prévu sous le No 42.32.02 du programme d'investissements quadriennal 2001-2004, dans la liste de substitution, pour un montant de 30 000 francs.

Charge financière

Quant à la charge financière annuelle sur 126 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 5 %, elle se montera à 6 300 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'oeuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le service d'architecture. Le service bénéficiaire est les musées d'art et d'histoire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 76 000 francs, complémentaire au crédit de 50 000 francs voté le 10 février 1998, destiné à l'étude de l'aménagement d'une salle d'expositions permanentes dans les combles du musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, ainsi qu'à des mesures d'amélioration des conditions de travail au sous-sol et de modernisation de l'accueil au rez-de-chaussée. Le musée est situé route de Malagnou 15, sur la parcelle 2339, plan 27 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives.

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 76 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit de préétude voté le 10 février 1998, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Art. 4. - Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non réalisation du projet, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

Annexe : plan de situation